

Saint-Livres, le 16 février 2026

PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL No 02/2026

DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 110'000.00 POUR LE REMPLACEMENT DES COMPTEURS D'EAU POTABLE ET LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE RELEVÉ À DISTANCE

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule :

L'objet de ce préavis vise à remplacer l'entier des compteurs d'eau potable sur notre territoire.

Les compteurs actuels ont été posés en 2011 sauf pour les constructions et transformations de bâtiments plus récentes ou pour les compteurs défectueux qui ont dû être remplacés.

Bien que la durée de vie d'un compteur dépende de la consommation ainsi que de son utilisation, la SSIGE (Association professionnelle des distributeurs de gaz et d'eau) recommande le renouvellement des compteurs d'eau tous les 15 ans afin de tenir compte de l'évolution de la consommation et des progrès techniques. Selon les études réalisées, il est d'ailleurs démontré des pertes d'eau de 10 à 15% au-delà de 20 ans d'utilisation. L'eau potable est une ressource précieuse que non seulement les consommateurs, mais aussi les distributeurs d'eau doivent gérer avec précaution.

Les compteurs présents sur notre territoire communal sont actuellement mécaniques et sont relevés par le Boursier communal qui se rend, une fois par année, dans chaque bâtiment.

Jusqu'en 2025, la facturation de l'eau potable était assurée par la Société Electrique des Forces de l'Aubonne (SEFA). A la suite d'une augmentation considérable des tarifs appliqués par la SEFA pour cette prestation, la Municipalité a décidé de reprendre cette tâche en interne.

2. Type de compteur :

La Municipalité a analysé plusieurs types de compteurs d'eau:

- mécanique sans module radio (idem aux existants) ;
- mécanique avec module radio permettant un relevé à distance ;
- à ultrasons (compteur dit intelligent) permettant aussi un relevé à distance.

Après considération des avantages et inconvénients de chacun d'eux, la Municipalité a décidé de remplacer les compteurs d'eau actuels par des compteurs d'eau froide à ultrasons avec radio intégrée. Ce choix a notamment été retenu pour les raisons suivantes :

- il est insensible à l'usure prématurée causée par un taux de calcaire élevé comme celui observé à Saint-Livres ;
- étanchéité IP68 d'origine, sans raccordement ni programmation lors de la mise en service ;
- durée de vie de 16 ans ;
- Comptage fiable et précis de la consommation d'eau ;

- Possibilité de configurer des alertes permettant de réduire les pertes d'eau (fuite d'eau, air dans les tuyaux, etc,...). La pratique actuelle du relevé annuel ne permet de constater que tardivement un éventuel écart de consommation. La configuration d'alerte permettra au consommateur d'être avisé rapidement d'une variation significative de sa consommation d'eau.

Par rapport aux compteurs d'eau mécanique, les compteurs intelligents ouvrent la voie à de nombreuses nouvelles applications, notamment en matière d'analyse des données et offrent ainsi aux distributeurs d'eau et aux consommateurs finaux de nouvelles possibilités dans les domaines de la facturation, de la surveillance du réseau, de la détection des fuites et de l'hygiène.

3. Relevé à distance :

Pour des raisons d'optimisation organisationnelle et économique, la Municipalité profite du renouvellement des compteurs d'eau pour intégrer un relevé à distance.

Ce système de lecture à distance, moderne et performant a déjà fait ses preuves et est de plus en plus utilisé par les communes. Il sera équipé d'une onde radio permettant de rassembler les données de consommation de l'ensemble du territoire communal rapidement et de les lier automatiquement avec le logiciel de facturation.

Pour pouvoir effectuer ce relevé à distance, il est toutefois nécessaire d'acquérir une tablette, un récepteur (radio) ainsi qu'une licence annuelle.

Vu la reprise de la facturation de l'eau par nos soins en 2026, une adaptation de notre système informatique doit de toute manière être réalisée. Il est donc prévu d'intégrer le relevé automatique à cette modification.

Concrètement, les avantages pour la Commune consistent en une gestion, un contrôle et un suivi plus efficaces et fiables ainsi qu'un gain de temps évident, soit des économies financières.

4. Appel d'offres :

La fourniture d'environ 200 compteurs d'eau a fait l'objet d'une procédure sur invitation auprès de deux entreprises dont celle qui nous fournit nos compteurs actuels.

L'installation des compteurs d'eau chez les consommateurs a également fait l'objet d'une procédure sur invitation auprès de deux concessionnaires, dont celui habilité à intervenir sur notre réseau.

5. Remplacement des compteurs :

Il est prévu de remplacer 200 compteurs (env.) durant le premier semestre de l'année 2026 et par la même occasion, d'effectuer un contrôle général de conformité de toutes les installations d'eau (nourrice) dans les bâtiments et chambres de comptage.

Les travaux suivants devront notamment être réalisés :

- Prise de contact et rendez-vous avec les propriétaires
- Fermeture de la vanne avant compteur
- Dépose et évacuation de l'ancien compteur d'eau
- Montage du nouveau compteur
- Contrôle de la conformité de la nourrice et établissement d'un devis, si nécessaire
- Remise en service, purge des installations, essais et contrôles
- Photo de chaque installation, référencement des index et numéros de compteurs

6. Récapitulatif des coûts et financement :

Achat des compteurs d'eau	Chf 48'500.00 TTC
Installation des compteurs d'eau	Chf 41'000.00 TTC
Achat du système de télérelève	Chf 8'300.00 TTC
Intégration d'un module de facturation de l'eau (Ofisa)	Chf 7'000.00 TTC
Divers et imprévus	Chf 5'200.00 TTC
Montant total	Chf 110'000.00 TTC

La Municipalité financera ces travaux par un crédit contracté auprès d'un établissement bancaire.

Conformément aux durées d'investissement imposées à l'annexe 1 du règlement sur la comptabilité des communes (RCcom), ces travaux seront amortis sur 15 ans.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Saint-Livres

- **Dans** sa séance du 26 mars 2026
- **vu** le préavis municipal N° 02/2026
- **entendu** le rapport de la commission de gestion
- **considérant** que cet objet figure à l'ordre du jour

décide

- **d'autoriser** la Municipalité à remplacer l'entier des compteurs du réseau potable
- **d'allouer** à la Municipalité un crédit de Chf 110'000.00, destiné à financer ces travaux
- **d'amortir** le coût des travaux sur 15 ans (annexe 1 du projet de Règlement sur la comptabilité des communes applicable dès le 1^{er} janvier 2024).

Pour la section eau

Carlos Alves, Municipal

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 16 février 2026.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Pierre-André Pellet

Amandine Reymond